



## AVIS OFFICIEL

Une page se tourne pour notre village et c'est confiant que nous allons rejoindre la nouvelle commune de Haute-Ajoie. En cette fin d'année, l'Exécutif communal remercie très sincèrement les personnes qui, à un moment ou un autre, ont œuvré au bon fonctionnement de notre commune durant toutes ces années.

***Le Conseil communal vous souhaite de passer de joyeuses fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2018.***



**Mardi à l'école – reprise – 14h00 à 17h00**



A partir du mardi 9 janvier 2018 un groupe d'aînés se rencontrent à la salle communale, à l'école, pour passer l'après-midi à des jeux de société (cartes, scrabble, échecs, etc..).  
Apportez vos jeux favoris. **Contact : M. Gerhard Stegmann 032 476 62 77.**

**Bienvenue à tous, tous les mardis après-midi d'hiver, de 14h00 à 17h00.**

\*\*\*\*\*



**Requérants :**

**Réglementation locale du trafic sur des routes communales**  
**Services des infrastructures – Canton Jura ,**  
**Commune de Haute-Ajoie, Grandfontaine, Rocourt**

Vu les décisions du Conseil communal de Rocourt du 6 novembre 2017, du Conseil communal de Haute-Ajoie du 2 novembre 2017 et du Conseil communal de Grandfontaine du 17 novembre 2017, les articles 3 et 106 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux ; les articles 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, en collaboration avec le Service cantonal des infrastructures, sont publiées

**Pose de signaux sur les chemins du SAF de Rocourt et nouvel itinéraire cyclable Haute-Ajoie/Chevenez-Rocourt-limite Réclère** (2 X OSR 2.13, 11 x OSR2.13, 12x OSR 3.02, 1 x OSR3.02).

Le plan de signalisation (SIN du 23.11.2017) sur lequel figurent toutes les indications ci-dessus fait partie intégrante de la présente publication et peut être consulté auprès des bureaux communaux de Haute-Ajoie, de Rocourt et de Grandfontaine.

En vertu des articles 94,96 et 98 du Code procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

\*\*\*\*\*



**Le bureau communal sera fermé dès le 22 décembre prochain.**

**Dès lors, nous aurons le plaisir de vous accueillir dès le 15 janvier 2018 au bureau communal de Chevenez (voir tous-ménages de la commune de Haute-Ajoie).**

\*\*\*\*\*